

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 2 février 2015

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Véronique Blondin	Madame Véronique Blondin; conseil d'arrondissement du 2 février 2015 : Mme Blondin formule deux questions auprès du conseil : 1) Question répondue sur place en cours de séance; voir « Dossiers fermés »; 2) Mme Blondin déplore que les parents des enfants fréquentant l'école Sans-Frontières, située à l'angle de la rue de Bellechasse et de la 9^e Avenue, doivent assister au conseil de ville afin de réclamer des brigadiers scolaires supplémentaires. Elle ajoute qu'il n'y a aucun arrêt obligatoire, ni brigadiers, ni feux de circulation. Elle réclame donc la révision du dispositif de circulation dans ce secteur.	F. W. Croteau	DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉPOND QU'UN AMÉNAGEMENT SERA MIS EN PLACE AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, POUR SUITES APPROPRIÉES. DOSSIER GDC : 15-41715

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Sébastien Gros	Monsieur Sébastien Gros; conseil d'arrondissement du 2 février 2015 : M. Gros s'interroge au sujet du projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 6850, rue Clark, en ce qu'il occupe plus de 70 % du sol, alors qu'il s'y trouve un terrain adjacent appartenant à la Ville. Par conséquent, il aimerait obtenir des précisions sur le taux d'implantation autorisé.	D. Lafond	DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES LE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, DANIEL LAFOND, ASSURE AU CITOYEN QU'IL SERA CONTACTÉ POUR LES DÉTAILS À CET ÉGARD. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, POUR SUITES APPROPRIÉES. DOSSIER GDC : 15-41724

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Nathalie Bourget	Madame Nathalie Bourget; conseil d'arrondissement du 2 février 2015 : Mme Bourget se plaint du projet d'agrandissement de l'immeuble sis au 6850, rue Clark, car il a un effet sur l'ensoleillement des résidents du quartier. Elle formule deux questions auprès du conseil : 1) Mme Bourget se demande si la Ville ne pourrait pas vendre une partie de son terrain vacant qui y est adjacent; 2) Question répondue sur place en cours de séance; voir « Dossiers fermés ».	F. W. Croteau	DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE L'ARRONDISSEMENT N'EFFECTUE AUCUNE TRANSACTION IMMOBILIÈRE. IL DEMANDE AU DIRECTEUR DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS, DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU GREFFE DE VÉRIFIER S'IL Y A EU UNE DEMANDE D'ACQUISITION DÉPOSÉE AUPRÈS DU SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE DE LA DIRECTION DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS, DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU GREFFE, POUR SUITES APPROPRIÉES. APRÈS VÉRIFICATION, IL S'AVÈRE QUE LA DEMANDE PORTE DAVANTAGE SUR L'OCCUPATION ILLÉGALE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES PROPRIÉTAIRES DU 6850, RUE CLARK, PARTICULIÈREMENT EN CE QUI A TRAIT À LA PLANTATION D'UNE HAIE LE LONG DE L'AVENUE BEAUMONT ET À L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA VILLE. POUR CES MOTIFS, LA REQUÊTE EST RÉAFFECTÉE À LA DIRECTION DETRAVAUX PUBLICS, POUR INSPECTION. DOSSIER GDC : 15-42199

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. André Laquinte	Monsieur André Laquinte; conseil d'arrondissement du 2 février 2015 : M. Laquinte désire des précisions à la suite de sa demande d'autorisation en vue de l'exercice d'un usage conditionnel relatif à l'occupation de la totalité du bâtiment situé au 6764, avenue Papineau, à des fins de « garderie ». Il soulève trois éléments au conseil et dépose une lettre explicative et des documents à l'appui : 1) Question répondue sur place en cours de séance; voir « Dossiers fermés »; 2) M. Laquinte prétend que les règles pour l'obtention d'un permis d'occupation diffèrent de celles applicables à une demande d'usage conditionnel; 3) Question répondue sur place en cours de séance; voir « Dossiers fermés ».	F. W. Croteau	DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE DES VÉRIFICATIONS SERONT EFFECTUÉES, CAR LES ÉLÉMENTS NE SONT PAS TOUS CONNUS. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, POUR SUITES APPROPRIÉES. DOSSIER GDC : 15-41775

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Schranky Brunache	Monsieur Schranky Brunache; conseil d'arrondissement du 2 février 2015 : M. Brunache s'inquiète du délai de traitement de sa demande de permis de construction présentée depuis 6 mois.	D. Lafond F. W. Croteau	DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES LE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, DANIEL LAFOND, RECONNAÎT QUE CE DÉLAI EST ANORMAL ET ASSURE AU CITOYEN QU'IL S'EN OCCUPERA PERSONNELLEMENT ET QU'IL LE CONTACTERA À CET EFFET. LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE LES DÉLAIS PEUVENT ÊTRE PLUS LONGS, CAR CE DOSSIER DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET QU'UN VOTE EST NÉCESSAIRE AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. DE PLUS, IL RECONNAÎT QUE CE DÉLAI EST INACCEPTABLE. REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, POUR SUITES APPROPRIÉES. DOSSIER GDC : 15-41782

DOSSIERS OUVERTS — INTERNET —

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 2 février 2015

Requérant(e)	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			AUCUNE QUESTION INTERNET NE FUT ACHEMINÉE AUX SERVICES MUNICIPAUX À LA SUITE DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.